

armes ou par des actes criminels comme ceux dont nous avons été témoins récemment que nous parviendrons à établir une paix juste et durable.

Nous sommes heureux, mes collègues et moi, des entretiens que le Président des États-Unis a eus, et nous souhaitons qu'ils aient un lendemain heureux qui puisse rassurer les populations du monde quant à la réalisation d'une paix juste et durable.

\* \* \*

### LES TRANSPORTS

#### LE SERVICE-VOYAGEURS DE L'OUEST DE L'ONTARIO— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

**M. W. M. Howe (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion sur la question urgente que voici. La semaine dernière, le comité permanent des transports et des communications a tenu des auditions dans l'ouest de l'Ontario pour vérifier si des services d'autobus de remplacement avaient été assurés selon la promesse obtenue lors des audiences tenues par la Commission canadienne des transports à Owen Sound en mars 1970. Étant donné que ces services sont loin de correspondre aux promesses et créent des difficultés énormes à des milliers de citoyens, jeunes et vieux, je voudrais, avec le consentement de la Chambre, proposer, appuyé par le député de Huron (M. McKinley):

Que le gouvernement donne immédiatement aux chemins de fer Canadien National et Canadien Pacifique l'ordre de rétablir les services-voyageurs suspendus en novembre 1970 dans l'ouest de l'Ontario.

Que les autorités fédérales, de concert avec la province d'Ontario et les municipalités intéressées, entreprennent immédiatement un projet d'audiences publiques visant à établir le réseau minimum de trains de voyageurs correspondant le mieux aux besoins de transports économiques, efficaces et suffisants.

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité. La motion ne peut être présentée.

#### LE TARIF-MARCHANDISES DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Il s'agit de rapports indiquant que les chemins de fer demanderont bientôt d'augmenter davantage le tarif-marchandises dans la région des Maritimes. Comme il s'agira de la neuvième augmentation du tarif-marchandises en 30 mois, et en raison de la désorganisation qu'une telle hausse entraînerait...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député invoque des arguments en ce moment. Que le député présente cette motion sans argumentation.

**M. MacKay:** Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

[M. Caouette.]

Que le ministre des Transports impose un moratoire sur les augmentations du tarif-marchandises jusqu'à ce que le gouvernement annonce sa politique globale sur les transports de cette région.

**M. l'Orateur:** La motion du député est proposée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et exige le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut être présentée.

\* \* \*

• (1430)

### LES PÊCHES

#### SAUMON DE L'ATLANTIQUE—LES AGISSEMENTS DU DANEMARK—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, moi aussi, je demande aux termes de l'article 43 du Règlement le consentement unanime de la Chambre en vue de présenter une motion sur une affaire urgente, savoir le refus de certains participants à la conférence de la CIPAN d'appuyer la proposition du Canada d'interdire immédiatement la pêche hauturière du saumon. Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à interdire immédiatement toute importation de poisson en provenance du Danemark, en guise de protestation à l'égard du refus du Danemark de conserver le saumon canadien frayé dans l'Atlantique-Nord et de plus, à prendre d'autres mesures économiques contre le Danemark au cas où les négociations bilatérales entre ce pays et le Canada n'aboutiraient pas d'ici six mois à l'interdiction de pêcher le saumon au large du Groenland.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** La motion ne peut être mise en délibération.

\* \* \*

#### LE BILL RELATIF AU MINISTÈRE DU SOL LICITEUR GÉNÉRAL

#### MESURE PORTANT SUR LES SERVICES CORRECTIONNELS

A l'appel de l'ordre du jour: Présentation de bills:

2 juin 1972—M. Howard (Skeena)—Bill intitulé: «Loi concernant la Loi sur le ministère du Solliciteur général (services correctionnels)».

**M. l'Orateur:** Le député de Skeena a donné préavis de son projet de motion. La présidence, ayant pu étudier le bill du député, a de graves réserves à faire quant à sa régularité. D'une manière générale, il me semble que le député tente par là de contourner le cheminement normal des mesures financières. Si le député croit pouvoir convaincre la présidence de le laisser présenter son bill, je lui donnerai la parole, mais après mûre réflexion, je suis sûr qu'il comprendra que ce serait là une façon inusitée d'étudier les mesures financières à la Chambre.

**M. Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, ce bill ne vise certainement pas à contourner quelque règle que ce soit,